



Rapport : FIN2025-55  
Date : 25 novembre 2025  
Soumis par : Frédéric Desnoyers  
Objet : Octroi de contrat au-delà de 50 000 \$

### Nature / Objectif

Le but de ce rapport est de présenter les contrats ayant été octroyés supérieurs à 50 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 25 novembre 2025.

### Directive/Politique antécédente

Le 6 juillet 2022, le règlement 2022-67 a été entériné par le Conseil.

### Recommandation du service

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport FIN2025-13 qui vise à présenter la liste des contrats supérieurs à 50 000 \$ ayant été octroyés par l'administration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 25 novembre 2025, soit reçu à titre d'information.

BE IT RESOLVED THAT Report FIN2025-13 which serves to present a list of contracts over \$50,000 awarded by the administration for the period from January 1<sup>st</sup> 2025, to November 25<sup>th</sup>, 2025, be received as information.

### Historique

Le 6 juillet 2022, le règlement 2022-67 fut entériné par le Conseil. Parmi les changements majeurs, les directeurs de département et le directeur général sont maintenant autorisés à octroyer des contrats supérieurs à 50 000 \$ advenant que certaines conditions soient respectées.

### Discussion

La politique d'achat prévoit que l'administration présente un rapport semi-annuel afin de présenter les contrats octroyés supérieurs à 50 000 \$. L'annexe A présente cette information pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 25 novembre 2025. Il est à noter que la différence entre le budget et le contrat octroyé ne représente pas nécessairement l'économie sur les projets. Il faut prendre compte de la contingence et de la possibilité qu'il y est d'autres contrats sur le même projet.

### Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

L'acceptation de ce rapport n'a aucun impact financier.

### Implications stratégiques

La politique d'achat prévoit que l'administration présente un rapport semi-annuel afin de présenter les contrats octroyés supérieurs à 50 000 \$. L'annexe A présente cette information pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au

25 novembre. Il est à noter que la différence entre le budget et le contrat octroyé ne représente pas nécessairement l'économie sur les projets. Il faut prendre compte de la contingence et de la possibilité qu'il y est d'autres contrats sur le même projet.

#### Documents d'appui

Annexe A : Contrats octroyés supérieurs à 50 000 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 25 novembre 2025